

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5667
N/REF : 8/09/2024 0H26 C:022636 I:20684
V/REF : Contrat N°005667 du 16/08/2004

SDC 'Jean Macé'
C/O ORPI KEY SOLUTIONS
29 PLACE JULES GRANDCLEMENT
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : JEAN MACE
27/29 RUE LORTET
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES 27/29
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. Y MBOUNTCHA

ÉCOULEMENT DE :
207 METRES DE RESEAUX INTERIEURS EAUX USEES - EAUX VANNES SITUES DANS
LES PARKINGS,
12 METRES DE RESEAUX EXTERIEURS EAUX USEES - EAUX VANNES,
1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P₀.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 630,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090026

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement réseaux Inter/Exter.EU/EV	1/AN	839,79	839,79
TOTAL H.T.				839,79
T.V.A. a 10,00%				83,97
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>923,76</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.